

Permanence gratuite de l'ADAVIM à St-Joseph

Écrit par Athanase JEANNE-ROSE

Vendredi, 03 Décembre 2010 21:21 - Mis à jour Lundi, 06 Décembre 2010 21:23

Le Maire et Conseiller général de Saint-Joseph informe la population que l'Association départementale d'aide aux victimes et de médiation pénale (ADAVIM) tient **une permanence gratuite tous les lundis de 8 H 00 à 12 H 00** sur rendez-vous au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville. Tout administré s'estimant victime d'une infraction pénale (violence, agression, vol, accident de la circulation, menace, injure, non paiement de pension alimentaire...) est prié de se rapprocher de la Mairie. Renseignements au : 0596 57.60.06